

# DÉLIBÉRATION

## Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D\_2023\_09\_012

Sur convocation en date du 21 septembre 2023, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 27 septembre 2023 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	MONNET Émilie
CORDIER Michel	BRIAT-FRESSINET Jacqueline
DUCLOS Laurent	PARRY Georges
MARTIN Hubert	WEYL Aline
PIVET Catherine	
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Béatrice CHATELAIN donne procuration à Cathy PIVET

Madame Sylvie SUPIE donne procuration à Christian VOVILIER

Excusés :

Monsieur André DELARUE

Madame Marie-Andrée PERROT

Madame Claudine SUCCO

Secrétaire de séance : Christian VOVILLIER

Mise en ligne le :

### Épicerie Solidaire Marché Conté Convention de partenariat

Présentation du rapport par Monsieur Hubert MARTIN, vice-président.

Monsieur le Vice-président rappelle la délibération n° D\_2021\_09\_13 prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 29 septembre 2021 fixant les critères et les modalités d'attribution concernant l'Épicerie Solidaire Marché Conté.

L'association « AU MARCHÉ CONTE », épicerie solidaire, dont le siège est situé 11 avenue de l'Égalité à Bourg-en-Bresse, représentée par son Président, Monsieur Martial GOYARD.

Cette convention a pour objet de fixer les conditions générales de financement, de suivi, et d'évaluation de l'activité de l'association dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.

Apporter une aide alimentaire aux personnes en difficultés, domiciliées sur la commune de Péronnas, qui s'engagent à agir individuellement ou à participer à des actions collectives contribuant à leur insertion et à leur autonomie sociale.

Développer en direction de ces personnes, des actions éducatives portant sur l'alimentation équilibrée, la santé, l'environnement et la culture.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Vu le bien-fondé de sa demande,

À l'unanimité (11 voix pour)

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de partenariat avec l'Épicerie Solidaire Marché Conté.

# DÉLIBÉRATION

## Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D\_2023\_09\_012

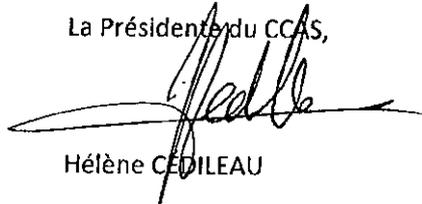
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 27 SEPTEMBRE 2023.

La Présidente du CCAS,



Hélène CEDILEAU

Le Secrétaire de séance,



Christian VOVILIER